

Canton de Lussan

MAIRIE

DE

SAINT ANDRE D'OLERARGUES

30330

A Saint-André d'Olérargues,
le 3 Juillet 2014

Note d'information à l'attention des parents de l'école de St André d'Olérargues concernant l'année scolaire 2014-2015

Le mercredi 2 juillet 2014, la « Commission Ecole » de la Commune de Saint André d'Olérargues, représentée par Mmes BOUYSSOU, LACOUSSE, MILOT et Mrs. FERRARI, GANDI, et LAVAL, s'est réuni et a décidé de vous communiquer cette note d'information relative au prochain rythme scolaire.

La réforme des rythmes scolaires entre en application à la rentrée de septembre 2014 dans toutes les écoles publiques. Au niveau de notre école cela nécessite donc une réorganisation dont voici une présentation pour ce qui est clairement établi, notre volonté étant de vous informer au mieux avant les vacances.

(Il reste en effet, quelques détails à préciser et à valider en conseil municipal tenant lieu notamment au redéploiement des horaires du personnel communal).

Lors des précédents Conseils d'Ecole, il a été décidé de valider la demi-journée travaillée le mercredi matin (Conseil d'école du 7 février 2014 et du 23 mai 2014), tout en permettant d'avoir des journées d'enseignement plus courtes les autres jours de la semaine, en conformité avec le Décret initial de l'Education Nationale.

Voici le planning de la semaine :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

➤ **9h- 12h** : les horaires de cours du matin sont inchangés.

➤ **12h – 13h30** : Pause méridienne

(Les parents auront la possibilité de mettre leur enfant en garderie dès 13h 15).

➤ **13h30 -15h45** : cours de l'après-midi, désormais allégés de 45 mn.

➤ **15h45-16h30** : Possibilité de mettre votre enfant en **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, assurés en alternance par Gaël Bégaud, Myriam Jacquinet et Brigitte Palus.

A cet effet, un **Projet Educatif Territorial (PEDT)** a également été validé, qui reprend les modalités de mise en place de ces activités et le descriptif de celles-ci (ateliers jeux de société- échecs, ateliers lecture-écriture, ateliers de travaux manuels). Ceux-ci feront également l'objet d'une évaluation permanente et seront susceptibles d'évoluer au besoin en cours d'année.

Il a été également décidé d'assurer la gratuité de ces TAP ainsi que les fournitures nécessaires au fonctionnement des activités.

➤ **16h30-18h** : maintien de la garderie.

Mercredi matin :

- 9h-12h : horaires d'enseignement.
- 12h-12h30 : temps de garderie assurée pour faciliter la récupération de votre enfant.

Informations complémentaires :

↳ Lors du dernier Conseil d'école, le représentant des parents d'élèves a fait part de la demande de quelques familles d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie, notamment celle du matin (à 7h30). La décision concernant cette requête est liée à la réorganisation des rythmes scolaires et au redéploiement horaire du personnel communal qui travaille à l'école.

Le conseil municipal étudie actuellement cette possibilité dans le cadre des nouvelles modalités de fonctionnement de la garderie qui doit par ailleurs être validé en conseil municipal.

Vous serez donc informés dès que possible de cette éventuelle évolution.

↳ Un autre dispositif est actuellement à l'étude avec la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien concernant les mercredis après-midi.

En effet, cette collectivité est gestionnaire des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH), elle souhaite proposer sur son territoire, la mise en place le mercredi après-midi, d'un accueil en centre de loisirs. Pour cela, il y aurait un transport entre l'école et le centre de loisirs qui assurerait également la restauration ainsi que des activités l'après-midi jusqu'à 18 heures (courrier de la Communauté d'agglomération ci-joint).

Pour l'instant nous ne disposons pas de plus d'information concernant les horaires de transport notamment.

Là encore nous vous informerons dès que des éléments plus précis nous seront fournis.

Nous restons bien sûr à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions et en attendant nous souhaitons à vos enfants ainsi qu'à vous-même un bel été.

Le Maire,
Florent GANDI





Bagnols-sur-Cèze, le 23 juin 2014

Pôle Enfance, Jeunesse et Loisirs
41, rue Marc-Sangnier
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
04 66 39 65 50

Objet : organisation des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi après-midi.
Dossier suivi par Xavier PONTOIS

Madame, Monsieur,

La réforme des rythmes scolaires entre en application à la rentrée de septembre 2014 dans l'école que fréquente votre enfant.

Avec cette réforme, le mercredi matin devient une matinée d'enseignement.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, organisatrice des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), a organisé une prise en charge des enfants qui fréquenteront l'ALSH le mercredi après-midi selon les modalités suivantes :

- Transport par bus des enfants qui fréquenteront l'ALSH de secteur à la fin des cours (les enfants seront pris en charge par les animateurs de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dès leur montée dans le bus),
- Repas pris à l'ALSH,
- Activités l'après-midi jusqu'à 18 heures,
- Récupération des enfants par leurs parents à l'ALSH de secteur.

Un tarif spécifique, qui varie de 5,50 à 11,50 € selon le quotient familial, a été voté par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Il comprend le transport en bus, le repas et les activités de l'après-midi.

Vous trouverez en annexe la liste des communes et des ALSH de secteur.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.


Le Président
Jean Christian REY

Commune	ALSH de secteur
Aiguèze	Pas d'école
Bagnols-sur-Cèze	Bagnols-sur-Cèze
Carsan	Pont-Saint-Esprit
Cavillargues	Connaux
Chusclan	Codolet
Codolet	Codolet
Connaux	Connaux
Cornillon	Bagnols-sur-Cèze
Gaujac	Connaux
Goudargues	Bagnols-sur-Cèze
Issirac	Pas d'école
Laroque-sur-Cèze	Pas d'école
Laudun-l'Ardoise	Laudun-l'Ardoise
Laval-Saint-Roman	Saint-Paulet de Caisson
Le Garn	Saint-Paulet de Caisson
Le Pin	Connaux
Lirac	Tavel
Montclus	Pas d'école
Orsan	Codolet
Pont-Saint-Esprit	Pont-Saint-Esprit
Sabran	Bagnols-sur-Cèze
Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
Saint-André d'Olérargues	Bagnols-sur-Cèze
Saint-André de Roquepertuis	Pas d'école
Saint-Christol de Rodières	Pas d'école
Saint-Etienne des Sorts	Codolet
Saint-Geniès de Comolas	Saint-Geniès de Comolas
Saint-Gervais	Bagnols-sur-Cèze
Saint-Julien de Peyrolas	Pont-Saint-Esprit
Saint-Laurent de Carnols	Pas d'école
Saint-Marcel de Careiret	Bagnols-sur-Cèze
Saint-Michel d'Euzet	Bagnols-sur-Cèze
Saint-Nazaire	Saint-Alexandre
Saint-Paul les Fonts	Connaux
Saint-Paulet de Caisson	Saint-Paulet de Caisson
Saint-Pons la Calm	Connaux
Saint-Victor la Coste	Saint-Victor la Coste
Salazac	Pas d'école
Tavel	Tavel
Tresques	Connaux
Vénéjan	Saint-Alexandre
Verfeuil	Bagnols-sur-Cèze